

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Cinquième session
Genève, 29 mai – 1^{er} juin 2012

NORME RELATIVE AUX LISTAGES DES SÉQUENCES SELON LE PCT

Document établi par le Bureau international

RÉSUMÉ

1. Compte tenu de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'élaboration d'une future norme relative aux listages des séquences en XML, le Bureau international considère désormais qu'il ne serait peut-être pas possible de laisser les déposants choisir entre la norme ST.25 actuelle de l'OMPI et la nouvelle norme XML pour le dépôt des listages des séquences, ainsi qu'il l'avait envisagé dans sa proposition initiale sur le futur rapport entre la norme ST.25 actuelle de l'OMPI et la nouvelle norme XML, présentée à la quatrième session du Groupe de travail du PCT (document PCT/WG/4/9).

2. Pour définir la meilleure manière de gérer le passage de la norme ST.25 actuelle de l'OMPI à la nouvelle norme XML, il conviendrait d'analyser en détail dans quelle mesure il serait effectivement possible de convertir les listages des séquences au format de la nouvelle norme. À la dernière réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA), il a été recommandé que cette analyse soit effectuée par l'équipe d'experts instituée par le Comité des normes de l'OMPI (CWS). Se fondant sur les conclusions de l'équipe d'experts, les organes compétents du PCT devraient ensuite mener des discussions en vue de déterminer le mécanisme le plus adapté pour passer de la norme ST.25 à la nouvelle norme XML.

RAPPEL

3. Lors de sa quatrième session, le Groupe de travail du PCT a examiné une proposition du Bureau international tendant à profiter de l'occasion offerte par l'élaboration, par le Comité des normes de l'OMPI (CWS), d'une nouvelle norme relative aux listages des séquences en XML pour réexaminer le rapport entre la norme relative aux listages des séquences dans les

demandes internationales de brevet déposées selon le PCT et la norme ST.25 de l'OMPI (ainsi que toute future norme de l'OMPI relative aux listages des séquences en XML). La proposition contenait deux aspects : il s'agissait, premièrement, de réexaminer le rapport entre les normes dans la perspective de l'établissement d'une norme (ou de normes, à savoir la norme ST.25 relative aux listages des séquences en format texte et la nouvelle norme ST.26 proposée, relative aux listages des séquences en XML) générale(s) de l'OMPI "indépendante(s) de la voie de dépôt" relative(s) à la représentation des listages des séquences dans les demandes nationales, régionales et internationales; et, deuxièmement, de modifier l'annexe C des instructions administratives du PCT de sorte qu'elles ne traitent que des éléments propres au PCT relatifs au dépôt et au traitement des demandes internationales contenant des listages de séquences (voir le document PCT/WG/4/9 et les paragraphes 180 à 188 du rapport sur la quatrième session du Groupe de travail du PCT, document PCT/WG/4/17).

4. À titre d'exemple, l'annexe du document PCT/WG/4/9 contenait un avant-projet de proposition de modification de l'annexe C des instructions administratives du PCT ne traitant que des éléments propres au PCT tout en se référant aux normes ST.25 (format texte) et ST.26 (format XML) de l'OMPI, "indépendantes de la voie de dépôt". Dans l'annexe C telle qu'il était proposé de la modifier, le déposant aurait pu choisir de déposer un listage des séquences selon la norme ST.25 actuelle de l'OMPI ou selon la nouvelle norme ST.26 de l'OMPI. Un logiciel (tel que BISSAP, mis au point par l'Office européen des brevets pour la préparation et le traitement des listages des séquences, ou tout autre logiciel similaire éventuellement mis au point par d'autres offices ou des fournisseurs commerciaux) aurait ensuite converti le listage des séquences, quel que soit le format (format texte de la norme ST.25 ou format XML de la norme ST.26) dans lequel il aurait été préparé et déposé, dans n'importe quel format acceptable par l'administration internationale compétente et les offices désignés ou élus concernés.

5. Cette proposition était fondée sur l'hypothèse selon laquelle le passage à un environnement XML n'aurait pas d'incidence sur les prescriptions relatives au contenu et à la structure d'un listage des séquences déposé dans le format XML de la norme ST.26. En d'autres termes, il était présumé que les différences entre la nouvelle norme ST.26 et la norme ST.25 actuelle de l'OMPI ne porteraient que sur des questions de présentation – la nouvelle norme permettrait de représenter les mêmes données en XML plutôt que par de simples groupes de caractères – et que la norme ST.26 ne comporterait aucune fonctionnalité nouvelle par rapport à la norme ST.25. Il aurait donc toujours été possible de prendre un listage fourni à l'origine dans le format de la norme ST.26 et de le représenter selon le format de la norme ST.25 (et vice-versa). Cependant, cette hypothèse ne semble plus tenir.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE NORME

6. À l'heure où était rédigé le présent document, les travaux de l'équipe d'experts du CWS étaient toujours en cours. Cependant, le dernier projet relatif à la nouvelle norme ST.26 de l'OMPI proposée montre que l'équipe d'experts ne s'est pas contentée de déterminer comment représenter en format XML les renseignements actuellement fournis en format texte (norme ST.25) mais a, au contraire, saisi cette occasion pour modifier et améliorer la norme. Pour le moment, il semblerait que la nouvelle norme ST.26 XML, si elle était adoptée, présenterait des différences significatives avec la norme ST.25 actuelle de l'OMPI. Par ailleurs, il serait peut-être possible de convertir dans le nouveau format XML proposé les éléments essentiels des listages des séquences déposés selon la norme ST.25, mais il semblerait que les listages des séquences déposés en format XML selon la norme ST.26 qui présentaient les nouvelles caractéristiques ne pourraient pas être convertis de manière fiable dans le format de la norme ST.25 actuelle.

7. Outre les éléments essentiels des listages des séquences qui peuvent être représentés, il semblerait qu'il y aurait aussi des disparités dans les données bibliographiques devant figurer dans le listage. Ces disparités seraient telles qu'il ne serait peut-être même pas possible de convertir en XML (norme ST.26 proposée) les listages déposés en format texte (norme ST.25) sans perdre des éléments. Cela pourrait poser des problèmes en ce qui concerne les éléments ajoutés dans certains pays si la conversion d'un format à l'autre est requise aux fins du traitement de la demande dans la phase nationale.

8. Bien sûr, la norme ST.25 de l'OMPI pourrait peut-être être révisée de telle sorte qu'elle puisse, elle aussi, permettre de présenter les nouvelles caractéristiques, et de façon à aligner davantage les données bibliographiques. Cependant, étant donné que l'on attend notamment de la nouvelle norme ST.26 XML proposée une concordance étroite avec les normes industrielles relatives à la représentation des listages des séquences de manière à pouvoir utiliser davantage de logiciels génériques ne nécessitant pas ou presque pas de conversion, les offices nationaux mettraient probablement autant de temps à adapter leurs systèmes pour qu'ils acceptent les nouvelles caractéristiques qu'à changer simplement de système pour pouvoir utiliser le format XML.

9. De toute évidence, les faits nouveaux intervenus auraient un impact sur la proposition initiale du Bureau international visée aux paragraphes 3 et 4. Il serait impossible d'offrir au déposant la possibilité, comme cela avait été envisagé, de choisir entre la norme ST.25 et le format XML de la nouvelle norme ST.26, et le Bureau international ne pourrait donc pas préparer les conversions à l'intention des administrations chargées de la recherche internationale ou des offices désignés dont les systèmes de recherche ont été conçus pour n'accepter que l'autre format. Cela pourrait fonctionner dans certains cas mais, pour certaines demandes internationales, la conversion ne serait pas possible et il pourrait être difficile - voire impossible - de préparer un autre listage divulguant l'invention de manière suffisante sans ajouter des éléments supplémentaires.

DÉLIBÉRATIONS LORS DE LA RÉUNION DES ADMINISTRATIONS INTERNATIONALES INSTITUÉES EN VERTU DU PCT

10. Lors de leur dernière réunion tenue à Canberra en février 2012, les administrations internationales instituées en vertu du PCT ont examiné les questions susmentionnées et sont convenues qu'il serait préférable que l'équipe d'experts du CWS, avant d'achever ses travaux sur l'élaboration de la nouvelle norme ST.26 XML, examine aussi la question de savoir s'il sera possible de mettre au point un logiciel permettant d'effectuer aisément la conversion intégrale dans l'autre format des listages des séquences déposés dans l'un des formats (format texte de la norme ST.25 ou format XML de la norme ST.26). Elles ont ensuite recommandé que les organes compétents du PCT commencent à étudier quel serait le mécanisme le plus approprié pour passer de la norme ST.25 à la nouvelle norme ST.26, en se fondant sur les conclusions de l'équipe d'experts quant à la possibilité de mettre au point un logiciel de conversion (voir le résumé de la présidente de la session, document PCT/MIA/19/13¹).

11. À l'heure où était rédigé le présent document, l'équipe d'experts du CWS menait des discussions pour déterminer s'il serait possible de convertir dans le format XML de la nouvelle norme ST.26 les listages des séquences déposés selon la norme ST.25 actuelle de l'OMPI, et vice-versa. Le Bureau international présentera au groupe de travail un compte rendu des faits les plus récents, soit verbalement au cours de la session, soit moyennant un addendum au présent document.

¹

Accessible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse :
http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=197617

SOLUTION POSSIBLE POUR ALLER DE L'AVANT

12. En attendant les résultats de l'analyse réalisée par l'équipe d'experts du CWS, le groupe de travail souhaitera peut-être examiner comment procéder s'il devait être confirmé qu'il ne sera effectivement pas possible de convertir dans le format XML de la nouvelle norme ST.26 les listages des séquences déposés selon la norme ST.25 actuelle, et vice-versa. Par conséquent, afin de pouvoir continuer à autoriser le déposant à établir un listage unique qui soit acceptable aux fins du traitement dans les phases nationale et internationale, il semblerait nécessaire d'effectuer une transition claire de la norme ST.25 de l'OMPI actuelle à la nouvelle norme ST.26 (format XML).

13. Une solution consisterait à adopter la nouvelle norme XML et à prévoir que, pour ce qui concerne le PCT, elle n'entrera en vigueur qu'à une date déterminée – par exemple, deux ou trois ans après son adoption – à compter de laquelle tous les listages des séquences devraient être déposés selon la nouvelle norme ST.26. Les listages ne devraient alors plus être déposés selon la norme ST.25, qui cesserait d'exister (pour ce qui concerne le PCT) sauf aux fins de la poursuite du traitement des demandes internationales déjà déposées. Cette période de transition permettrait d'accorder aux administrations internationales et aux offices désignés ou élus suffisamment de temps pour qu'ils se préparent à recevoir et à traiter les listages des séquences déposés selon la nouvelle norme.

14. Cette solution devrait présenter peu de difficultés pour les déposants, dont une grande majorité utilise le même logiciel pour préparer les listages des séquences (PatentIn pour le moment, mais il est sur le point d'être remplacé par BISSAP qui accepte à la fois la norme ST.25 et une version provisoire de la nouvelle norme ST.26, étant entendu que d'autres offices ou fournisseurs commerciaux souhaiteront peut-être proposer d'autres logiciels). Elle exigerait simplement qu'ils sachent qu'à un moment donné, ils devront commencer à utiliser une nouvelle norme. En ce qui concerne les déposants qui utilisent d'autres logiciels, on peut aussi s'attendre à ce que, moyennant un préavis suffisant, ces logiciels puissent être actualisés de manière fiable. La question fondamentale sera donc de savoir quand les administrations internationales chargées de la recherche internationale et les offices désignés qui réalisent des recherches dans les listages des séquences durant la phase nationale seront prêts à utiliser ce nouveau format.

15. Par conséquent, le Bureau international propose de diffuser une circulaire auprès de l'ensemble des offices récepteurs, des administrations internationales chargées de la recherche internationale et des offices désignés. Cette circulaire ferait référence à la nouvelle norme ST.26 et contiendrait des liens vers des exemples de listages des séquences en format XML, y compris des séquences qui peuvent être représentées en format texte et d'autres séquences présentant les nouvelles caractéristiques qui sont proposées uniquement par la nouvelle norme ST.26. Elle demanderait aux offices qui effectuent des recherches dans les listages des séquences d'examiner le nouveau format et de donner une estimation de la date à laquelle ils seraient en mesure d'actualiser leurs systèmes pour pouvoir recevoir et traiter les listages des séquences déposés dans un format similaire à celui défini dans la nouvelle norme ST.26 (XML), et effectuer des recherches dans ces listages. Il serait aussi demandé aux offices d'indiquer si les systèmes qui leur permettent de recevoir, traiter et transmettre les listages des séquences devraient être modifiés pour accepter le nouveau format.

16. *Le groupe de travail est invité*

i) à formuler des commentaires sur les questions examinées dans le présent document, y compris sur la solution proposée aux paragraphes 13 à 15 pour aller de l'avant; et

ii) à formuler des commentaires sur le point de savoir si d'autres questions devraient être prises en considération pour passer avec succès de la norme ST.25 à une nouvelle norme XML pour les listages des séquences dans les phases nationale et internationale du PCT.

[Fin du document]